

Université Paris Nord
U.F.R. des Lettres, des Sciences de l'Homme et des Sociétés
D.E.S.S. « Politiques sociales et stratégies de direction »
PROMOTION 96/97

**LES PARENTS DYSFUNCTIONNENT, ON PLACE LES ENFANTS !
DE LA LOGIQUE INDIVIDUALISANTE AU DEBAT CITOYEN**

ROLAND JANVIER

Directeur de mémoire : Jean BIARNES

SOMMAIRE :

<u>INTRODUCTION</u>	3
<u>IDEOLOGIE DE LA FAMILLE : UN JEU DISCRIMINANT</u>	5
<u>FONCTION PARENTALE : ENTRE HERITAGE ET MUTATION</u>	6
<u>LES PARENTS D'ENFANTS PLACES : DES FAMILLES SANS REPRESENTATION COLLECTIVE</u> ..	9
<u>PROTECTION DE L'ENFANCE : LA LOGIQUE INDIVIDUALISANTE</u>	11
<u>DROITS ET DEVOIRS : L'ENJEU DU ROLE DE L'ETAT</u>	14
<u>L'IMAGE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX : ENTRE CRISE IDENTITAIRE ET ATTENTE SOCIALE</u>	16
<u>PASSER DU PRINCIPE DE SUBSTITUTION AU DEBAT CITOYEN</u>	18
<u>LIBERER DES ESPACES AU PROFIT DES PARENTS</u>	20
<u>INVENTER D'AUTRES MODES DE COMMUNICATION</u>	21
<u>QUITTER LES MURS DE NOS INSTITUTIONS</u>	23
<u>CONCLUSION</u>	25

INTRODUCTION

Directeur d'une Maison d'Enfants à Caractère Social, j'ai toujours pensé que l'acte éducatif ne pouvait se réduire au seul traitement de la souffrance morale et sociale des individus. Pour être complet, le travail que nous menons auprès d'enfants rencontrant des difficultés familiales et sociales doit comporter une initiation à la vie sociale et à la citoyenneté. Les droits de l'enfant, confirmés dans la Convention Internationale de l'ONU et adaptés dans notre droit positif français, sont un repère intéressant pour l'action. Une analyse précise de ces droits nous avait permis de repenser notre dispositif institutionnel pour l'orienter vers un meilleur service de l'enfant qui deviendrait ainsi l'acteur central de la prise en charge.

Cette recherche m'a logiquement amené à m'intéresser au droit des usagers. La prise en compte de l'enfant et de sa famille en qualité de Sujets¹, me semblait être un levier de changement opportun pour faire évoluer un établissement héritant de plus de 360 ans d'histoire.

Nous avons mis en place un conseil de maison, devenu conseil d'établissement après le décret de 1991². Nous avons de plus renforcé le rôle des délégués représentant les enfants. En tant que directeur, je les reçois chaque mois pour recueillir leurs observations sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement (sur le modèle des délégués du personnel). Nous avons institué des réunions de parents, temps collectif de rencontre entre les parents et l'équipe éducative sur la vie de la maison. Poursuivant notre recherche pour faire de l'enfant un véritable partenaire du travail éducatif, nous avons conçu, avec l'aide de formations sur site, un « projet-contrat individuel », signé entre l'enfant et son éducateur. Dans la foulée sont venus les lieux de parole, temps de mise en débat de l'institution animés par un tiers extérieur à la maison d'enfants, expérience de démocratie grandeur nature. C'est dans le cadre de ces lieux de parole qu'a été discuté et négocié le nouveau règlement intérieur de l'établissement. Ce règlement est basé sur l'affirmation de droits (droit à l'intimité, droit à une vie sociale de qualité, etc.), supposant, en réciprocité, des devoirs pour chacun (devoir de respecter les autres, de vivre selon les rythmes et les règles du groupe, etc.). Il reprend les principes de notre droit français (procédure contradictoire, défense, recours, etc.).

Dans cette lente évolution, les parents ont peu à peu pris une place. Les délégués des familles au conseil d'établissement nous ont demandé de ne plus nous réunir dans l'institution mais au coeur de la Z.U.P. d'où ils sont majoritairement originaires. Démarche hautement symbolique d'aller rejoindre les gens sur leur terrain. Les jeunes acquièrent peu à peu une habitude à utiliser la parole pour faire valoir ce qu'ils veulent, faire connaître leurs désaccords. Les délégués sont pris au sérieux.

Au point où nous en sommes de la démarche (qui consiste plus à tenter des expériences qu'à penser une stratégie a priori), je rencontre une certaine insatisfaction. Si les droits de l'enfant et les droits des usagers permettent de modifier la place des jeunes et de leurs familles, la question de la citoyenneté et du lien social dans notre société en crise reste

¹ Le sujet se définit ici dans une double dimension : 1) Une identité interne personnelle, faite de conscience de soi et d'autonomie psychique, l'individu. 2) Une identité sociale agissante dans une inter-relation avec d'autres. C'est l'articulation entre ces deux identités qui, à mes yeux favorise l'émergence du Sujet.

² Décret N° 91.1415 du 31 décembre 1991 relatif aux conseils d'établissements.

entière et nous ne pouvons nous contenter de reproduire des pratiques qui restent malgré tout discriminantes et stigmatisantes.

Les relations entre l'institution et ses usagers (personne n'a encore trouvé une meilleure dénomination pour désigner les bénéficiaires de l'action des institutions et services sociaux et médico-sociaux) restent complexes.

Devenir l'usager d'une Maison d'Enfants à Caractère Social c'est, pour le jeune accueilli, être mis à l'écart de sa famille, de son quartier, de son école. Cela entraîne une culpabilité, relayée dans le discours des parents (« si tu n'es pas sage tu seras placé ») voire de certains travailleurs sociaux, qui porte l'enfant à se sentir en situation d'échec. Pour les parents c'est être repéré comme « mauvais parent ». Aucun de nos discours sur le sens de l'aide apportée ne peut effacer ce stigmate posé par la société (le juge ou l'assistante sociale, les éducateurs et le regard des autres).

Me revient à l'esprit cette expérience récente : Nous sommes, ce soir de juin 97, réunis dans le service des adolescents pour le « lieu de parole ». Le débat, amené par les jeunes, porte sur la question suivante : « Peut-on ou non regarder des films d'horreur dans le groupe ? » Les échanges s'animent, chacun (éducateurs comme jeunes) y allant de ses convictions. A un moment j'explique ma responsabilité à l'égard des jeunes et les comptes que j'ai à rendre : « Que penseraient vos parents s'ils apprennent que je vous laisse regarder ce genre de films ? » Une jeune me répond : « Mais si on a été placés par le juge, c'est signe que nos parents n'ont rien à dire sur ce qui est bon ou pas pour nous ! »

Pour parvenir à élaborer les contours d'un nouveau rapport entre les intervenants sociaux et les usagers, fondé sur le droit de chacun à la citoyenneté plutôt que sur la disqualification des uns (les parents) pour légitimer l'intervention des autres (les éducateurs), il faut, à mes yeux, faire le détour préalable par quelques analyses.

Finalement, confrontée aux dysfonctionnements des parents des enfants qu'elle prend en charge, quel est le rôle d'une institution sociale ? Doit-elle, dans la continuation d'un ordre établi et d'une logique de conformité, perpétuer des pratiques de distinction et de reproduction ? Quelles mutations conceptuelles doit-elle opérer si elle veut privilégier la réhabilitation des parents dans leurs fonctions ? Il nous faut pour cela isoler quelques éléments qui contribuent à priver les parents d'enfants placés de toute identité sociale, de toute possibilité de (re)devenir acteurs de leur parentalité.

IDEOLOGIE DE LA FAMILLE : un jeu discriminant

La famille a toujours répondu à des besoins sociaux. Sous l'ancien régime³, trois critères prévalaient à l'existence de la famille : la perpétuation de la lignée, le maintien de la force de travail et la préservation du patrimoine. La notion de famille ne répondait d'ailleurs pas à l'image que nous en avons aujourd'hui, il s'agissait plutôt du lignage, réunissant les membres issus d'un même ancêtre bien plus largement que notre famille nucléaire actuelle.

La famille est entrée dans la modernité, entre autre avec la Révolution française, qui institue le mariage civil pour tous⁴, et le Code Napoléon qui institue le mariage inégalitaire entre homme/femme et parents/enfants. Nous sommes progressivement passés, à partir du XVII^e siècle, de la famille patrimoine à la famille relationnelle. « *La psychologisation de l'existence, propre aux sociétés contemporaines, s'appuie donc sur le sentiment amoureux.* »⁵ La montée de l'individualisme met l'accent sur la réalisation personnelle au travers du lien amoureux, au détriment des valeurs de pérennité, des rôles conjugaux et de l'institution matrimoniale. L'alliance du mariage et de l'amour, qui fut l'alchimie complexe de ce siècle, semblerait avoir vécu...

Pour Irène THERY⁶ le problème central n'est pas dans l'affrontement des partisans d'un retour à la famille et à l'ordre contre les tenants de l'individualisme et des moeurs, il est dans la désarticulation du lien de conjugalité et du lien de filiation.

A travers cette mutation de la famille, de nouvelles identités se construisent, de nouveaux liens se recomposent. Cependant les règles sont les mêmes, l'homogamie est toujours la référence : « *Tout se passe comme si les individus avaient suffisamment intériorisé les normes sociales pour qu'ils puissent faire l'économie d'interventions extérieures.* »⁷

Les sociologues constatent que les milieux favorisés tirent mieux profit de ces nouvelles situations. Les milieux défavorisés payent cher le droit de ne pas entrer ou surtout de pouvoir sortir des liens du mariage. Dans les milieux favorisés les conditions de la séparation sont plus facilement négociées dans une logique de pérennité des liens (maintien du lien parental au-delà du lien conjugal). Alors que dans les milieux défavorisés les divorces sont plutôt conflictuels et entraînent souvent une disparition des liens dans une logique de substitution (un couple efface l'autre). « *...moins l'image traditionnelle de la famille s'impose comme norme contraignante, plus les acteurs sont prédisposés à s'adapter à la situation.* »⁸ Il est remarquable qu'aujourd'hui, ce sont les milieux défavorisés qui, idéologiquement, adhèrent le plus au modèle traditionnel de la famille. C'est le mariage classique en effet qui apparaît comme pouvant leur apporter une identité sociale, un cadre statutaire socialement légitimé (ce que ne leur apporte plus le travail), la définition d'une identité (mari, femme, père, mère). La mutation de la famille renforce les disparités : « *Jour après jour, des formes nouvelles d'inégalité creusent l'écart entre ceux qui croient triompher par eux-mêmes des*

³Cf. P.ARIES (1960) « *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime* » Le Seuil - Paris

⁴ Dès 1787 était institué un mariage civil pour les protestants.

⁵F.de SINGLY (1997) « Trois thèses sur la famille contemporaine » in « *Familles et politiques sociales, dix questions sur le lien familial contemporain* » ouvrage collectif sous la direction de D.LE GALL et C.MARTIN - L'Harmattan - Paris - P.59

⁶I.THERY « Le démariage, épicerie des mutations familiales » in *Projet N°247* automne 1996. Voir également « Normes et représentations de la famille au temps du démariage. Le cas des liens fraternels dans les familles recomposées » dans l'ouvrage cité note 5.

⁷I.THERY Op.Cit. P.60

⁸D.LE GALL « Beaux-parents au quotidien et par intermittence » Op.Cit. P. 130

transformations de la famille et ceux qui, faute de repères communs, sont pris dans la spirale de ce que Robert CASTEL nomme la désaffiliation. »⁹

Il est donc significatif de constater que les milieux défavorisés sont ceux qui ont le plus intégré la norme, récemment imposée, de la famille nucléaire-bourgeoise et qui font les frais des mutations du modèle. Avec la famille, ils s'accrochent à un cadre identitaire qui s'effrite, leur non-maîtrise des références culturelles dominantes ne leur permet pas d'en inventer un autre.

D'autre part, dans un contexte de désengagement des pouvoirs publics, nous voyons surgir un discours visant à réhabiliter les solidarités familiales : là où l'Etat ne peut plus assurer son rôle, que la famille reprenne ses droits ! Ce retour à une mythique famille du passé, qui aurait assuré le bien de ses membres, cache en fait un dangereux discours libéral qui cautionne le retrait de l'Etat protecteur face à ses responsabilités en matière de solidarité, cherchant à renvoyer dans la sphère privée certains problèmes sociaux. De telles inclinations renforceront encore les inégalités !

Nous connaissons là un virage important de notre histoire sociale. Le passé montre qu'il y a toujours eu un fort encadrement social, politique et idéologique, de la vie privée (normalisation et contrôle). Aujourd'hui, le repli de la dimension normative et institutionnelle, lié à l'émergence de la neutralité du public à l'égard du privé, valorise les choix individuels en rejet de la référence institutionnelle. L'utopie, toujours très prégnante, de l'amour conjugal entraîne la fragilisation des individus et l'augmentation des inégalités sociales. En fait, c'est au moment où les cadres de la vie sociale se desserrent que l'encadrement idéologique des milieux défavorisés se fait de plus en plus ferme. Cette situation implique des conséquences considérables sur les parents d'enfants placés.

FONCTION PARENTALE : entre héritage et mutation

Il me semble intéressant de présenter le décor dans lequel évoluent les parents que nous rencontrons pour évoquer les problèmes qu'ils rencontrent avec leurs enfants.

La fonction parentale connaît, sans doute dans la suite des mutations de la famille, un bouleversement important. Avec Philippe ARIES nous comprenons que la conception de l'enfance est très liée à l'évolution de la notion d'individu dans nos sociétés post-révolutionnaires. Dans les sociétés primitives, l'homme n'est pas différencié du groupe, de même, l'enfant n'est pas distingué dans sa spécificité. Cette absence d'identité sociale particulière de l'enfant, dans un contexte de mortalité infantile très élevé, perdurera longtemps. L'iconographie des XI^{ème} au XIII^{ème} siècles montre que l'enfant n'était pas représenté en tant que tel dans les oeuvres artistiques, il était dessiné comme un adulte, en plus petit. C'est, dans nos sociétés européennes, sous l'influence des éducateurs et des moralistes du XVII^{ème} siècle, qu'apparaît le souci d'éduquer l'enfant dans des groupes différenciés. Vont alors se spécifier des classes d'âge : *« Il existe un remarquable synchronisme entre la classe d'âge moderne et la classe sociale : l'une et l'autre sont nées en même temps à la fin du XVII^{ème} siècle, dans le même milieu : la bourgeoisie. »*¹⁰ La notion d'enfance est apparue, puis s'est renforcée, avec l'apparition de la notion de famille au sens moderne du terme.

⁹I.THERY Op.Cit. P.26

¹⁰P.ARIES Op.Cit. P.376

La relation parents/enfants est également à nuancer par une approche culturelle. Il est évident que l'enfance n'a pas les mêmes significations selon les cultures, les contextes socio-politiques dans lesquels nous tentons de l'approcher. Dans les sociétés traditionnelles d'Afrique noire, le nouveau né est dans une dépendance extrême à sa mère, jusque vers 3 ou 4 ans. La brutale séparation du sevrage, commandée par le groupe, lui fait quitter d'un seul coup une position de toute-puissance pour le confronter au monde (initiation vers la position d'adulte). L'enfant vient de « l'autre monde », il doit donc être tenu à l'écart pour ne pas faire courir au groupe le danger d'un mélange entre le monde réel et le monde des ancêtres. La première étape, pour se protéger, est de donner un nom à l'enfant, le nommer c'est avoir prise sur lui. Tout le processus d'initiation qui va suivre, dans ce contexte d'une perception magique du monde, consistera à l'intégrer dans le groupe social pour qu'il ne se distingue pas¹¹.

Dans nos sociétés industrialisées, le mouvement est quasiment inversé. L'enfant n'est pas signe d'un au-delà mais de l'avenir de la société. La phase de sevrage n'est pas commandée par le groupe social mais par l'enfant lui-même qui joue, à ce stade de sa vie, un rôle direct. Il ne s'agit d'ailleurs pas tout à fait d'une séparation mais d'un changement de position de l'enfant par rapport à sa mère : du corps-à-corps au face-à-face. L'enfant occidental est dans un rôle actif qui se structure sur la distinction des sexes, alors que l'enfant africain serait plus dans une position de victime. Les valeurs de socialisation qui apparaissent dans ce contexte sont l'autonomie personnelle, l'image du héros¹².

Dans le monde arabo-musulman, l'enfant est élevé dans un clivage homme/femme. Jusqu'à la puberté, l'enfant vit dans le monde et la culture des femmes. C'est la circoncision, puis la puberté qui marquent l'entrée du garçon dans la société des hommes. Il quitte alors, vers 7 ans, ce qui est femme en lui pour se comporter en homme, penser en homme. C'est seulement à ce stade que le père prend un rôle dans l'éducation, alors que dans les sociétés nord-européennes, le père intervient très tôt dans la fonction de séparation de l'enfant d'avec sa mère.

Nous voyons dans ce rapide balayage de l'histoire et des cultures que la naissance sociale de l'enfant n'est pas univoque, ni même universelle. Au travers de ces réalités va se structurer de manière particulière le lien entre l'enfant et ses parents. La fonction parentale se trouve modulée diversement, se décline dans des rôles différents.

Cela nous amène à relativiser les choses et à percevoir que le regard que nous portons sur les dysfonctionnements de la fonction parentale est plus lié à l'attente de notre société à l'égard des parents qu'à une fonction idéale de parent qui répondrait aux besoins universels de l'enfant¹³.

Dans notre société postindustrielle, le rôle de parent est de plus en plus difficile à tenir. Les repères s'effacent, les grandes institutions qui structuraient les cadres de l'éducation (l'école, la religion, le sentiment patriotique, etc.) ne donnent plus sens à l'avenir, la centration sur l'épanouissement personnel provoque l'éclatement des sociabilités primaires et des solidarités de proximité. La vie sociale n'est plus conçue comme l'intégration dans un destin commun mais comme un itinéraire individuel. Dans ce contexte, les parents se trouvent confrontés à cette redoutable question : Eduquer les enfants, certes, mais les éduquer à quoi ?

¹¹Cf. P.ERNY (1988) « *Les premiers pas dans la vie de l'enfant d'Afrique noire* » L'Harmattan -Paris

¹²Cf. J. BIARNES (1993) « Sorcier héros ou migrant » in « *L'immigration entre loi et vie quotidienne* » ouvrage collectif sous la direction de J. BAROU et H.K.LE - L'Harmattan - Paris

¹³Les seuls « besoins universels » consistant en trois interdits fondamentaux que l'on retrouve dans toutes les sociétés : l'interdit de l'anthropophagie, l'interdit de tuer et l'interdit de l'inceste.

En effet, toute tâche d'éducation suppose, à minima, une vision prospective. Nous n'éduquons pas les enfants pour vivre dans le monde tel qu'il est mais tel qu'il sera.

Or, le monde change en profondeur. Si nous comparons quelques valeurs fortes au travers de trois étapes de notre évolution : la période classique (la tradition) l'ère industrielle (modernité) et l'ère postindustrielle (post-modernité) nous constatons ¹⁴:

- En matière de travail, nous sommes passés du métier (savoir faire) à la profession (technicité) pour arriver dans le « job » (activité morcelée dégagée de toute finalité). Nous sommes passés de la répétition à la production, nous sommes maintenant dans la consommation.

- Le temps lui-même n'a plus le même sens : du temps répétitif, l'industrialisation nous a fait rentrer dans la notion de gestion du temps (efficacité), nous sommes maintenant dans l'ère de la « contemporanéité » (le temps discontinu). Nous avons troqué nos montres analogiques (qui combinaient le temps dans un avant et un après) pour des montres digitales (qui donnent l'heure exacte sans pouvoir la situer dans le temps).

- L'autorité n'est plus sacrée (tradition) ni liée à la compétence (modernité) mais dépend du charisme, des capacités de communication.

- L'éducation, enfin, se faisait « paternante » dans un mouvement d'initiation à l'époque classique (image du pater familias). Elle est devenue « maternante » avec la modernité (image de l'instituteur). Aujourd'hui, l'éducation est « fraternante » en ce sens qu'elle vise à l'autonomisation, à la prise d'initiative, à la valorisation personnelle, autour de l'image de l'animateur-éducateur.

Avec quasiment les mêmes repères historiques, Alain TOURAINE¹⁵ parle de haute, moyenne et basse modernité. La première période va de la Révolution au XIX ème siècle, la seconde comprend le XIX ème et les trois-quarts du XX ème siècle, la troisième, c'est notre actualité, le dernier quart de notre siècle. La haute-modernité est marquée par l'intégration par la loi et l'éducation. La société est une valeur sacrée. L'unification se fait par les institutions. Nous sommes dans un sociocentrisme, dans une logique d'ordre (la raison s'oppose au chaos). C'est la figure du sujet politique. La moyenne modernité est marquée par la dissociation de l'économie, qui s'internationalise, et de l'Etat national. C'est l'éclatement de la rationalité instrumentale et des identités culturelles. Nous sommes dans une logique de mouvement (le développement contre le chaos). C'est la période de la croissance économique et de la participation sociale élargie. La figure de cette période est le sujet historique. La basse modernité se caractérise par la rupture de l'industrialisation avec la nation. C'est l'opposition entre l'internationalisation (la mondialisation) et les nationalismes. Il y a désalliance entre la modernisation économique et la justice sociale, séparation entre la raison instrumentale et l'univers symbolique des cultures. L'unification ne se fait plus par les institutions mais par le sujet lui-même. Nous ne sommes plus dans l'ordre ni dans le mouvement mais dans une logique d'intervention. La figure du sujet n'est ni politique ni historique. Le sujet est laissé sans modèle, entre marché et communautés.

Cette nouvelle donne influe fortement la fonction parentale et favorise l'émergence de nouveaux comportements, de nouveaux rapports entre générations, la construction de nouvelles identités, la libération des imaginations, la créativité. Mais là encore, le jeu profite à ceux qui sont en mesure de prendre le plus de distance avec les modèles imposés. Les milieux

¹⁴Cette analyse s'inspire d'un tableau de D.VILLEPLET, philosophe, Institut catholique de Paris

¹⁵A.TOURAINE (1997) « *Pourrons-nous vivre ensemble ? égaux et différents* » Fayard - Paris - Chapitre IV

défavorisés ne peuvent que mal vivre cette position de grand écart entre les modèles hérités, qui les marquent encore fortement, et la nécessité d'inventer de nouvelles postures sociales. Une fois de plus, ce jeu de mutation des rôles creuse les inégalités.

Cela est encore plus flagrant quand l'itinéraire de ces familles désaffiliées vient à croiser des travailleurs sociaux. Se met alors en place un « jeu d'images » qui va stigmatiser leur échec, face à la compétence des « spécialistes du social » mandatés pour intervenir.

LES PARENTS D'ENFANTS PLACES : des familles sans représentation collective

Un article de Didier DEMAZIERE (Sociologue et chercheur au CNRS) paru dans la revue « Esprit » est intitulé « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? » Il montre comment la situation des chômeurs empêche toute organisation collective entre eux, à la fois du fait de leur statut et de la façon dont ils l'intègrent et du fait des représentations collectives qui les entourent, les rendant « irréprésentables ». Il est intéressant de faire un parallèle avec la situation des parents d'enfants placés.

Comme Didier DEMAZIERE le constate pour les chômeurs, ces parents sont atomisés. Ce qu'il dit de l'expérience du chômage pourrait tout à fait être transposé à ce que vivent les parents que nous rencontrons : « *une expérience humiliante qui menace les identités, une condition subordonnée qui n'a pas de signification collective autonome, un statut fortement encadré par des prescriptions normatives, un phénomène dépolitisé dont les responsabilités sont diluées.* »¹⁶

Le placement d'un enfant, quelles qu'en soient les causes, est une expérience éprouvante pour les parents. C'est une « *déchéance sociale* » d'autant plus ressentie que notre culture valorise, parfois à outrance, la fonction parentale. Ce stigmate posé par la société porte atteinte à l'identité même des parents, remis en cause dans ce qui constitue parfois l'essentiel de leur statut. De ce fait, ils se trouvent dans une solitude qui ne fait qu'augmenter leurs carences dans les fonctions éducatives qu'ils ont à assumer. Ce mécanisme ne fait que renforcer leur démobilisation, d'autant plus que des experts vont faire à leur place...

Le placement, au lieu de renforcer les solidarités, pousse à l'isolement. Le placement, au lieu de mobiliser les ressources des parents pour tenter de recréer les conditions qui permettront un retour de leur(s) enfant(s), génère, pour toutes ces raisons, une sorte de fatalisme : le combat n'est pas à leur taille et l'interposition massive de notre système de protection de l'enfance le leur fait crûment sentir, « *loin de renforcer les solidarités, il pousse à l'isolement.* »¹⁷

De plus, ces parents vivent dans les quartiers qui connaissent le plus de difficultés (ZUP de banlieues). Didier LAPEYRONNIE analyse comment les habitants de ces quartiers vivent en tension entre le modèle dominant, calqué sur les classes moyennes, auxquels ils adhèrent fortement par l'artifice de la consommation, et le modèle réellement pratiqué qui s'inspire plus du modèle libéral à l'américaine (individualisme et distanciation à l'environnement). Ils vivent dans l'opposition entre leur souci de se distancer du quartier, jugé trop stigmatisant, et leur sentiment de perdre tout contrôle sur leur environnement. « *La*

¹⁶ D.DEMAZIERE (1996) « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? » in *Esprit* - Novembre 1996 - P.14

¹⁷ Ibid. P.18

conséquence est un fort sentiment individuel d'injustice et d'échec. »¹⁸ Ils sont nés du « mauvais côté », ce qui les empêche de développer leurs dons personnels. « *Cette logique conduit à « survaloriser » l'espace privé (...) alors que l'espace public du quartier est souvent vécu comme un espace de décombres et de danger.* »¹⁹ L'espace privé se trouvant du « bon côté », le malheur privé représente le malheur absolu et irrémédiable car il identifie l'individu à son environnement. Cela amène à une « *personnalisation extrême des questions sociales et de l'échec.* » « *Une caractéristique de ces quartiers est que les distances sociales et les problèmes sociaux y sont vécus personnellement : ils ne donnent pas lieu à la construction d'une conscience collective qui engendrerait une action contestataire ou de révolte.* »²⁰ Nous sommes dans un mécanisme d'atomisation fait de honte, de dévalorisation individuelle, d'apathie, de dépendance, voire de haine de soi.

On voit mal, dans ce contexte et malgré les injonctions ministérielles, comment ces parents pourraient faire valoir leurs droits. Etre parent d'enfant placé ne confère pas de statut ou alors celui-ci est tellement négatif au plan social qu'il vaut mieux l'ignorer, le dénier. S'organiser entre parents rencontrant les mêmes difficultés, ce serait reconnaître et faire valoir ce qui est le plus douloureux dans la situation des uns et des autres, pour des raisons extrêmement différentes selon les familles, ce qui ne simplifie pas les conditions d'une possible réunion.

De plus, ce statut ne s'acquiert pas tout seul. Il est le fruit de l'intervention d'acteurs sociaux qui encadrent ces publics en difficulté : les travailleurs sociaux, les magistrats, les enseignants, bref ceux que l'on aurait désignés il y a quelques décennies comme les agents du contrôle social. L'image de parent d'enfant placé est donc le produit d'un jeu de relation entre deux groupes sociaux bien séparés par la frontière de la norme sociale. Ce jeu induit des phénomènes complexes de projections réciproques, d'images préconçues, de rapports de force et de stratégies de pouvoir. A ce jeu là, les parents en difficulté en ressortent toujours infériorisés, dévalorisés. Ce n'est là que la finale d'un jeu social dans lequel ils ont perdu trop de manches.

Pour qu'une identité puisse émerger, il faudrait qu'il y ait une parole. Dans ce contexte que nous dessinons de manière un peu caricaturale, il est difficile de percevoir les conditions qui permettraient l'émergence d'une parole autonome de ces parents. De plus, ils appartiennent pour la plupart à des groupes sociaux où la parole n'est pas aisée, encore moins en situation collective. Enfin, la « honte » que génère leur situation ne leur interdit-elle pas toute parole ?

Un choix est à faire entre l'individualisation des cas et une approche plus collective. N'avons-nous pas tendance à trop centrer notre analyse des situations familiales sur les seuls parents (l'hégémonie du case-work fait encore des ravages) ? Il n'est pas question de les dédouaner de leurs responsabilités dans la relation qu'ils entretiennent avec leurs enfants, ce serait stérile et dangereux d'ignorer cet aspect de la problématique. Cependant, en excluant les causes exogènes de la situation, nous accentuons l'isolement des personnes, les privant, et privant le travailleur social, de toute utilisation des ressources collectives de leur environnement et des solidarités naturelles qui pourraient apparaître dans une approche plus politique des phénomènes.

¹⁸ D.LAPEYRONNIE « Cesser d'exclure au nom de l'universel » in *Projet N°247 « Tisser le social »* Automne 1996 - P.55

¹⁹ Ibid. P.55

²⁰ D.LAPEYRONNIE Op. Cit. P.55

Faciliter une réflexion collective des parents d'enfants placés, y compris sur le mode de mouvements revendicatifs, n'est-ce pas contribuer à les réinscrire, positivement, dans une forme de socialité, dans un jeu d'échanges citoyen, à recréer du lien social ? Car le but ultime de l'action des travailleurs sociaux auprès des enfants et de leurs parents, n'est-ce pas de leur permettre de retrouver une place dans la société ? De retrouver une dignité dans des relations maîtrisées et responsables ? L'objectif serait, comme le dit Didier DEMAZIERE en parlant des chômeurs, de leur permettre de conquérir une place « *en les dégageant des rôles qui leur sont ordinairement assignés : usagers d'une politique publique, clients d'une institution, cible d'une intervention, public d'un dispositif, voire « cas » à encadrer, « problème » à traiter, « malheureux » à secourir, pour les redéfinir comme des acteurs et des producteurs de pratiques collectives.* »²¹

La parole des usagers serait-elle dangereuse ? Nos institutions sociales disposent de tout un arsenal de textes relatifs au droit des usagers qui, vraisemblablement, se renforcera encore dans l'avenir. Cependant, force est de constater que de nombreuses réticences s'expriment quant à la mise en place de nouvelles procédures institutionnelles favorisant la participation active des parents.

Il faut voir dans ces résistances bien plus que les arguments techniques ou psycho-éducatifs avancés par les responsables. Ce qui est en jeu dans la participation citoyenne des parents c'est la construction, l'invention, d'un nouveau lien social qui briserait les schémas ancestraux de nos rapports sociaux. Il y a de quoi faire peur !

PROTECTION DE L'ENFANCE : la logique individualisante

Les politiques sociales, comme les politiques publiques, sont, dans leur processus d'élaboration, le point d'intersection d'enjeux complexes qui renvoient à la conception du rôle de l'Etat, aux modes d'identification des problèmes sociaux, aux capacités d'action de la société sur elle-même, à la gestion du rapport entre les populations en difficulté et les autres secteurs de notre vie sociale.

Avec P.MULLER²², on peut se demander « *Pourquoi une question devient-elle l'objet d'une politique sociale ?* » L'inscription d'une question sociale sur l'agenda du décideur politique n'a rien de naturel, elle est l'objet de controverses, le produit des champs de forces construits autour du problème. Elle met en scène des référentiels : représentation qu'une société se fait de son rapport au monde, image du secteur, de la discipline, de la profession, etc.. « *Elaborer une politique publique revient à construire une représentation, une image de la réalité sur laquelle on veut intervenir.* »²³

Toute politique sociale articule un champ cognitif et un champ du pouvoir. Les acteurs sont les professionnels, représentants de groupes sociaux structurés, les élites administratives, qui maîtrisent les systèmes de prise de décision, et les élus, qui de plus en plus jouent un rôle de médiation non-négligeable. « *La marge de jeu des politiques publiques se situe donc exactement à l'intersection entre l'état des rapports sociaux et les représentations que s'en font les acteurs.* »²⁴

²¹D. DEMAZIERE Op.Cit. - P.27

²²P.MULLER (1994) « *Les politiques publiques* » - Que sais-je ? - Paris -

²³P.MULLER Op.Cit. P.42

²⁴P.MULLER Op.Cit. P.67

La protection de l'enfance, dans notre droit positif, se fonde donc sur une certaine représentation de l'enfant, et peut-être surtout de la famille, dans notre société. Elle est le reflet d'une conception de l'enfance, de la parentalité. Pour comprendre que cette conception de l'enfance développée à travers les dispositifs de protection a évolué, opérons un rapide retour sur l'histoire.

Dès les premiers temps de notre histoire sociale, on perçoit les enfants « pas comme les autres » sans en avoir une connaissance précise. Vers les années 1840, on assiste à un morcellement des spécifications, avec des terminologies moralistes (enfants vicieux, abandonnés, coupables, débiles, etc.). Depuis 1904, il y a un essai de regroupement dans la notion d'enfance inadaptée (malades, déficients, caractériels, cas sociaux, etc.). « *Chaque fois que possible, on parle maintenant par euphémisme : enfant ou enfance « en difficulté ».* Sans pour cela résoudre l'embarras à un niveau plus fin : si un essai de délimitation et de spécification apparaît nécessaire pour une meilleure compréhension et donc pour envisager les mesures d'aide les plus appropriées, toute appellation renvoie à un processus de catégorisation ; avec le risque de « marquer » la personne ou l'ensemble des personnes qui en sont l'objet. »²⁵

Nous sommes passés, depuis les premiers grands textes de la fin du XIX^{ème} jusqu'aux lois relatives à la maltraitance des années 80, d'une tendance à faire porter la responsabilité sur l'enfant, dédouanant ainsi les parents, à une tendance à victimiser l'enfant, faisant porter la « faute » sur les parents. Le premier mouvement portait à des pratiques de contrôle social, le second ne se limite-t-il pas à l'assistance aux enfants donc à des pratiques d'assistantat ?

Les politiques sociales de protection de l'enfance ne posent donc pas le problème de l'enfance en difficulté mais la façon dont il s'inscrit dans le cadre référentiel des décideurs politiques et sociaux, dont le système politico-administratif s'en saisit et décide de le traiter.

Nous pouvons dire que les politiques de protection de l'enfance désignent un public (le coeur de cible). Au travers des enfants (victimes d'insuffisances éducatives, de violences, d'abus sexuels, dont les conditions de vie présentent un danger physique ou moral), notre droit dit l'attente sociétale à l'égard des parents. Est ainsi marqué l'écart entre l'image idéale de la famille, portée par les classes culturellement dominantes, et la réalité vécue par certaines familles. Ce rapport (que P.MULLER appelle « rapport global-sectoriel ») se fonde sur l'individualisation. Les dysfonctionnements ne sont pas identifiés en termes de groupes sociaux et de rapports culturels collectifs mais en termes de déviance individuelle à la norme.

Les débats entre spécialistes oscillent entre deux tendances qui ont alimenté toute l'histoire de la protection de l'enfance : séparer l'enfant de sa famille ou agir dans le milieu naturel de celui-ci en traitant le groupe familial ?

Il n'est pas question de trancher dans ce débat. Constatons simplement que les deux modes d'action fonctionnent, parfois en concurrence²⁶, souvent en complémentarité. Au centre de ces dispositifs se trouve toujours la famille.

L'évolution des pratiques des travailleurs sociaux, l'émergence progressive et éparse d'un droit des usagers, l'irruption de nouvelles méthodes de travail, telle la systémie, ont bouleversé les horizons de l'intervention sociale. Les parents sont placés au coeur de la

²⁵M.CAPUL M.LEMAY (1996) « *De l'éducation spécialisée* » ERES - Cahors - P.60 -

²⁶Par exemple quand il s'agit pour un Conseil Général de faire des choix budgétaires entre les mesures de prévention réputées moins coûteuses et les mesures de placement dont le rapport coût/efficacité reste parfois à prouver.

problématique de la protection de l'enfance. A la fois plus responsables de leurs actes et titulaires de plus de droits, ils interrogent. Ils sont cependant relativement absents des dispositifs de traitement de la maltraitance plus directement axés sur la protection de l'enfant. Les parents ne sont pris en compte que de manière marginale ou périphérique par les politiques visant les publics les plus en difficulté (R.M.I., loi Besson sur le logement, la future loi de lutte contre les exclusions sociales, etc.).

En termes de symptômes, l'incapacité de certains parents à assumer dans de bonnes conditions l'éducation de leurs enfants devrait pourtant retenir un peu plus l'attention. N'est-ce pas là un moyen d'aborder la problématique familiale et sociale d'un public en grande difficulté par le centre plutôt que par les marges ? Autrement dit, ne faudrait-il pas agir d'abord sur le problème central, la parentalité, en associant, mais de façon complémentaire, les autres moyens visant à restaurer la situation sociale de la famille ? Pourquoi ce manque dans la prise en compte, en termes d'action sociale, des dysfonctionnements de la fonction parentale ?

Ces familles, exclues du statut de « bons parents », massivement utilisatrices des services sociaux et médico-sociaux, ne sont cataloguées que par des images floues, à forte connotation négative, par l'opinion publique et les médias.

Se pose alors la question d'un droit à la parole collective, d'un accès à la citoyenneté pour ces familles. Cette recherche doit s'inspirer du cadre ouvert par la loi du 6 juin 1984 relative aux droits des familles dans leurs rapports avec les services chargés de la protection de la famille et de l'enfance²⁷. L'esprit de ce texte va dans le sens d'une plus grande participation des usagers (enfants et parents) au dispositif de protection et leur confirme des droits.

Nous sommes là dans la dynamique inspirée par quelques textes fondateurs de l'Aide Sociale à l'Enfance :

- La lettre ministérielle du 28 mai 1982 signée par Nicole QUESTIAUX sur les « Orientations du travail social ». L'ambition du ministre de la solidarité nationale était de refonder l'action sociale en la mettant au service d'une nouvelle citoyenneté (nous étions alors dans la mouvance des espoirs nés de l'arrivée de la gauche au pouvoir). Pour cela, il convient de reconnaître à l'usager des droits fondamentaux : droit à être informé, droit à intervenir sur les orientations et les activités qui le concernent. Ce qui amène à s'interroger sur les limites du pouvoir des travailleurs sociaux. L'usager devient un véritable acteur du changement de sa vie quotidienne : « *Le travail social ne se contentera pas alors de respecter ses usagers ; il se mettra au service de leurs projets individuels ou collectifs.* » Acteurs potentiels du changement de leur cadre de vie, les usagers sont soutenus dans leurs initiatives visant à faire jouer les solidarités par des actions collectives : « *L'action sociale a un rôle capital à jouer pour réassurer les solidarités malmenées et permettre à ces populations de redevenir des acteurs sociaux.* » L'action sociale ne doit plus ignorer les forces sociales qui représentent les intérêts collectifs de la population (syndicats, mouvements sociaux, associations...).

- Le dossier élaboré par Georgina DEFOIX sur l'Aide Sociale à l'Enfance complète la lettre de Nicole QUESTIAUX et trace les grandes lignes de ce que sera la loi de 84. Elle y déclare que : « *Les usagers de l'Aide Sociale à l'Enfance, exclus de la société, sont aussi exclus de l'institution qui les concerne au premier chef. (...) Non organisés en groupe de pression, [ils] présentent une fragilité extrême aux interventions institutionnelles.* » Elle dénonce une participation dépendante des usagers inscrits dans un rapport d'assistance (de

²⁷Loi N° 84.422 du 6 juin 1984 et décret N° 85.936 du 23 août 1985.

non-droit ou d'infra-droit) ou, au mieux, dans une relation de type consommatoire. Le secteur associatif et l'administration doivent accepter une limitation de leur pouvoir pour établir un nouveau type de relation avec les usagers. Georgina DEFOIX plaide pour une représentation des usagers, moyen d'assurer la défense de leurs droits. Cela provoquera la mutation de l'ASE d'un service chargé de la protection des mineurs à un service offrant des prestations mises à la disposition des usagers, cela pouvant aller jusqu'à la gestion directe de services par les familles elles-mêmes. En ce sens, elle ne fait que prolonger les orientations fixées par Monsieur BARROT dans sa circulaire du 23.01.81 fixant « Les orientations prioritaires de la politique d'aide sociale à l'enfance » et qui prônait les actions de groupe : *« Il s'agit de réunir des familles qui rencontrent des problèmes communs afin que ce groupe, appuyé par les services concernés, recherche une solution lui-même. Ces actions ont l'avantage de développer l'autonomie et la promotion des personnes qui y participent. »*

DROITS ET DEVOIRS : l'enjeu du rôle de l'Etat

Nous entrons ici dans les débats qui surgissent autour de la notion de droit des usagers. Le droit des usagers est un droit parcellaire, il n'y a pas de code regroupant les divers textes sur cette question. Il s'est lentement élaboré au travers de l'histoire des institutions et services sociaux et médico-sociaux, il recoupe le droit des administrés (usagers des services publics). Il marque des conditions d'application particulières à notre secteur, notamment en matière d'Aide Sociale à l'Enfance. Ce droit se fonde sur les bases communes de notre Etat de droit : la déclaration universelle des droits de l'homme, le préambule de la constitution de 1946. Le droit des usagers se réfère donc à la notion de citoyenneté.

On a vu dans ces textes l'émergence d'un nouveau statut des bénéficiaires de l'action sociale : protégés dans leurs droits, acteurs de leur vie, sujets de la prise en charge. De nombreux responsables du travail social se sont saisis de ce levier offert par le droit pour faire évoluer les pratiques institutionnelles. Le mouvement est généreux, il porte l'utopie d'une nouvelle collaboration entre acteurs sociaux et bénéficiaires. Sauf que de nombreux discours en ce domaine sont restés des vœux pieux ou des déclarations incantatoires inopérantes. Certains ont même opposé une franche résistance : voir, par exemple, les oppositions qu'a suscitées le décret de décembre 1991 sur le conseil d'établissement²⁸.

Se saisir des textes sans prendre le temps de comprendre les enjeux sous-jacents à leur émergence, c'est passer à côté d'un mouvement déterminant de ces deux derniers siècles : la montée de l'individualisme. Rappelons le, le droit des usagers, comme toute politique sociale, est le reflet non pas d'un problème mais du construit social qui entoure le problème. Il est la partie visible d'un iceberg qui ne cesse d'offrir à l'individu des garanties de plus en plus étendues dans ses rapports avec les services de l'Etat et les structures privées en mission de service public. Le droit des usagers, dans sa forme actuelle n'est que l'affirmation de la personne, pas du sujet. Il juxtapose des individualités sans donner sens à ce qui les relie. Il permet l'émergence de l'individu, pas de l'acteur.

²⁸Instance de consultation visant à associer les usagers et leurs familles en leur permettant de donner leur avis sur tous les aspects du fonctionnement des institutions sociales et médico-sociales

Dans notre secteur d'activité, l'Aide Sociale à l'Enfance, les parents se voient donc reconnaître des droits mais ces garanties, offertes à la personne, fonctionnent dans une cohérence verticale individualisée (du service vers tel ou tel parent). Une autre approche consisterait à promouvoir un droit collectif, dans un rapport plus horizontal (collectifs de parents, associations de défense, etc.).

Parler du droit des usagers sans parler de leurs devoirs, c'est ne regarder qu'une face de la médaille. Là encore, le débat n'est pas neutre. Mettre l'accent sur les droits de la personne, c'est risquer de l'enfermer dans une position assistée, d'autant plus qu'en matière d'action sociale, à part certaines catégories de handicapés fortement défendues par des associations de parents, les droits sont, la plupart du temps, octroyés par les décideurs. Nous sommes loin de la théorie qui prétend qu'un droit « ça se prend ! »

Mettre l'accent sur les devoirs de la personne, c'est risquer de l'enfermer dans la responsabilité personnelle qui lui incombe dans sa situation, sans prendre en compte les aspects sociaux, culturels, collectifs et politiques des choses.

Nous nous approchons du débat qui oppose les partisans du « welfare » à ceux du « workfare ». Les premiers s'inscrivent dans la lignée des révolutionnaires français qui, dans l'article 21 de la constitution du 24 juin 1793 déclaraient : « *Les secours publics sont une dette sacrée, la société doit la subsistance aux citoyens malheureux...* » Les seconds opèrent un retour aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles (travail forcé, ateliers de charité et hôpitaux généraux), cherchant à masquer la priorité donnée aux choix économiques au détriment des principes de solidarité. Le profit de quelques uns est au prix de l'exclusion massive des « inemployables ». C'est en ce sens que certains chantres d'un retrait massif de l'Etat de sa fonction de tiers entre l'économique et le social préfèrent le terme d'équité à celui d'égalité²⁹.

Le débat entre droits et devoirs se décline également dans la question suivante : l'Etat doit-il seulement assurer des droits-libertés ou doit-il également garantir des droits-créances ? « *Contrairement aux droits civils dont la fonction est d'accroître la sphère d'autonomie des individus (d'où leur dénomination de droits-libertés ou de droits-autorisations) et qui résultent d'une pure concession, les droits sociaux définissent les formes d'une dette de la société envers les individus (d'où leur dénomination de droits-créances).* »³⁰ L'enjeu est important pour l'avenir de l'action sociale. Si nous acceptons que l'Etat se replie dans un simple rôle de garant des libertés civiles, signant la mort de l'Etat-providence, nous retournerons aux temps où seule l'initiative privée tentait de combler les fossés que creusait alors la révolution industrielle. Cette époque, dominée par les modèles catholique et bourgeois, était marquée par une pensée moralisatrice et de contrôle social. Défendre aujourd'hui les droits-créances de l'utilisateur, c'est exiger de l'Etat les moyens (services, budgets, dispositifs, etc.) de mettre en oeuvre les droits sociaux proclamés par la constitution³¹. Il me semble que défendre, par les droits-créances, un statut positif de la

²⁹Nicolas SARKOZY déclarait dans Le Monde en février 97 : « *Je n'aime pas le mot d'égalité. L'équité porte en elle-même le mérite et la récompense (...)* Je considère que le concept d'équité est plus riche que celui d'égalité. Et que le concept de responsabilité est plus riche que celui de liberté. » Alain TOURAINE défend également le terme d'équité mais dans un tout autre sens : « *L'idée d'équité, au contraire, non seulement affirme le rôle des négociations et des contrats mais surtout reconnaît l'impossibilité de définir une situation idéale...* » *Pourrons-nous vivre ensemble ?* Fayard - 1997 - P.311

³⁰P.ROSANVALLON (1995) « *La nouvelle question sociale - Repenser l'Etat-providence* » Le Seuil - Paris - P.145

³¹Cette question est un aspect important de la réforme de la loi N°75.535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. La réforme de cette loi qui, publiée le même jour que la loi d'orientation en faveur

liberté³², c'est éviter de voir les exclus refoulés aux marges de notre vie sociale qui, comme le dit R.CASTEL³³, camperaient aux frontières de notre société salariale.

L'IMAGE DES TRAVAILLEURS SOCIAUX : entre crise identitaire et attente sociale

Si les politiques sociales désignent des publics à prendre en charge, elles désignent également les catégories d'experts aptes à traiter les problèmes. Nous avons vu comment les parents en difficulté sont pris dans un système de représentations sociales de la « bonne famille » et donc des « bons parents ». L'interposition des travailleurs sociaux pour traiter les dysfonctionnements ne fait que renforcer ce phénomène de désignation. Alors qu'ils ont pour mission de restaurer; de « réparer », leur action, au moins dans un premier temps, ne fait que mettre en évidence les difficultés.

Dans un contexte social qui se délite, le rôle salvateur du travailleur social devient de moins en moins évident. D'abord parce qu'en termes de résultats il n'est pas prouvé qu'un travail d'insertion soit aujourd'hui d'une quelconque utilité tant le poids des logiques économiques met à mal les personnes marginalisées. Ensuite parce que c'est le sens même de l'action qui se trouve interrogé tant les repères sociaux ont bougé et sont mouvants. « *On peut même se demander si le travail social actuel n'a pas perdu toute identité tant il doute de lui-même.* »³⁴

Le rapport du Conseil Supérieur du travail Social de Décembre 1995 intitulé « L'image des travailleurs sociaux » parle de l'image subie par les travailleurs sociaux. Si le paysage professionnel avait été à peu près cadré dans les années 70, il se trouve aujourd'hui profondément bouleversé au point que « *le trouble est également jeté sur les cadres conceptuels ou notionnels qui en avaient permis le bornage et sans doute la structuration.* »³⁵ Les politiques sociales ne sont plus le fait du seul ministère des affaires sociales, le secteur sensible de l'exclusion met en oeuvre le concours complémentaire de plusieurs services dans des stratégies multiformes, diluant le sens de l'action des travailleurs sociaux. « *Avant 1986 pour les travailleurs sociaux, la logique de l'utilisateur était prioritaire. Actuellement c'est celle des organisations, des dispositifs, de l'employeur, qui prime, malgré eux, dans de nombreux cas.* »³⁶

Cependant, alors que les travailleurs sociaux connaissent une importante crise identitaire, l'attente sociale à leur égard, du fait de la montée massive des phénomènes d'exclusion, est plus forte que jamais. Nous sommes dans une société où la production des biens symboliques est plus valorisée que la production d'objets, le travail social n'échappe pas à cette règle. « *Tout se passe comme si les discours sur l'exclusion, la fracture sociale et la visibilité de cette fracture sur le terrain avaient redonné une légitimité très forte aux métiers*

des handicapés, a été mise en chantier par le gouvernement Juppé. Interrompus par le changement de gouvernement, les travaux devraient reprendre sous le gouvernement Jospin dans des délais non fixés.

³²Au sens de Jellineck, juriste allemand (1851-1911) qui oppose les constitutions orientées vers un statut négatif de la liberté (l'Etat reconnaît la faculté d'agir de l'individu et s'abstient de l'entraver) et les constitutions orientées vers un statut positif de la liberté (l'Etat doit fournir les prestations indispensables à l'exercice de la liberté, l'individu pouvant exiger des prestations positives).

³³R.CASTEL (1996) « *Les métamorphoses de la question sociale* » Fayard - Paris -

³⁴L.DENIS « Le regard des travailleurs sociaux » *Journal du droit des jeunes* N°163 - mars 1997

³⁵Rapport du C.S.T.S. « *L'image des travailleurs sociaux* » - décembre 1995 - P. 17

³⁶C.S.T.S. Op.Cit. P.42

du travail social. Les interrogations des années 70 sur l'assistance et le contrôle social, en tant qu'apanage du travail social semblent balayées. »³⁷

Louis DENIS³⁸ en conclut : « *Pour les travailleurs sociaux, il reste qu'il pèse sur eux un système d'attentes et de pressions diverses qu'ils ne comprennent pas toujours et dont ils ne perçoivent pas toujours les enjeux mais dont ils sont néanmoins à l'intersection, sinon à l'interface.* »³⁹

Pris en tenaille entre une crise identitaire et une attente sociale forte, le risque est grand de voir les travailleurs sociaux se réfugier dans l'image valorisante que leur confère leur statut. Ils épousent alors sans recul le rôle éminent de réparation que leur confère la société, pensant « quelque part » que si cette fonction leur échoit, c'est sans doute en rapport avec un mérite personnel puisque le cadre professionnel ne leur apporte plus cette légitimité.

Dans les internats de l'éducation spécialisée, nous constatons un moindre niveau de qualification du personnel (le personnel non diplômé représenterait 21 % des intervenants tous établissements confondus, 14,5 % pour l'enfance inadaptée). L'aspect fermé de ces structures rendrait moins perceptible aux travailleurs sociaux d'internat les enjeux et les mutations actuelles de l'action sociale. L'image des établissements chargés de la protection de l'enfance semble assez négative : « *Les représentations de ces types d'internat sont les plus sévères, parce qu'elles sont les plus médiatisées et évoquent nécessairement le placement, l'hospitalisation, voire l'incarcération. La conscience collective perçoit que ces types d'internats instaurent une restriction plus ou moins grande de quelques libertés publiques : ségrégation, isolement à l'écart des villes, menace sur l'intimité des personnes et trop souvent culpabilisation des parents qui se vivent comme de « mauvais parents », l'internat étant la traduction d'un échec grave de l'exercice de leur autorité parentale.* »⁴⁰

L'image discriminante que renvoie une maison d'enfants à caractère social aux parents provoque l'effet inverse des objectifs assignés aux prises en charge d'enfants. A son insu, l'établissement génère une disqualification des parents, parfois explicitement quand on voit certains arguments développés autour de la fausse question « La meilleure des institutions vaut-elle mieux que la pire des familles ? » Etre éducateur dans une maison d'enfants, et à plus forte raison en devenir le directeur (!), c'est se sentir validé dans un rôle social valorisant, c'est être (ou se sentir) considéré comme étant apte à reconstruire des relations rompues, à restaurer des individus abîmés. A notre insu, cette validation fait obstacle à une claire perception des enjeux politiques, sociaux et culturels qui sont en jeu derrière notre action.

Nous pouvons compléter ces analyses par une approche qui prend en compte les effets de système qui caractérisent les politiques sociales. Les dispositifs mis en place, du fait des dysfonctionnements qui existent en leur sein, ont tendance à devenir des systèmes clos. Ils fonctionnent sur eux-mêmes et finissent par exclure les bénéficiaires de l'intervention sociale pour lesquels ils sont conçus. Ce phénomène d'exclusion des publics cibles revient à emprisonner ces derniers dans un système distinct. Les personnes prises en charge se trouvent enfermées sur elles-mêmes, marquées par l'existence même des dispositifs et de leurs dysfonctionnements. Nous sommes en présence de deux entités closes et qui s'enferment mutuellement.

³⁷ C.S.T.S. Op.Cit. P.116

³⁸ conseiller technique de service social et formateur au centre régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Rennes

³⁹ Article cité note 34

⁴⁰ Rapport du C.S.T.S. « Travail social et éducatif en internat » - octobre 1995 - P.13

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux se trouvent en grand écart entre les deux systèmes (le dispositif et le public). Cette position, au coeur du clivage, est insoutenable, voire psychotique. Ils ne peuvent plus jouer le rôle d'interface, de lien entre deux mondes différents. La prise de conscience de cette situation paradoxale des travailleurs sociaux nous mène bien au-delà de la crise identitaire habituellement évoquée. Pour survivre, ils doivent soit fusionner avec le dispositif en le cautionnant sans recul, soit plonger dans la souffrance des usagers au risque de s'y noyer.

Pour casser cet effet de système, la démarche à entreprendre pour les travailleurs sociaux est la même que pour les usagers de l'action sociale : il nous faut quitter les approches normatives fondées sur la conformité. Il nous faut oeuvrer à l'émergence du Sujet, acteur de sa vie et auteur de son histoire dans le cadre d'un débat citoyen. C'est la raison pour laquelle les pistes que je tente d'ouvrir dans la suite de cette réflexion concernent autant les intervenants de l'action sociale que les bénéficiaires.

PASSER DU PRINCIPE DE SUBSTITUTION AU DEBAT CITOYEN

L'existence des institutions de l'action sociale repose sur un conflit central entre la norme sociale et les phénomènes de déviance. Il nous faut pour cela distinguer les déviations liées à des pathologies individuelles qui demandent un traitement spécifique, et les déviations qui touchent au rapport à la norme.

Mon propos n'est pas de couper les ailes à notre mission de protection, qui se joue notamment en permettant à l'enfant de jouir d'un espace qui ne peut pas être régulièrement envahi par la problématique familiale, mais de plaider pour un rééquilibrage des forces en intégrant dans la méthodologie de travail social l'analyse des phénomènes sur un plan plus sociologique, plus collectif, en termes de rapports sociaux (rapports de domination, identités culturelles, émergence du sujet, etc.). Un argument avancé pour résister à toute évolution des pratiques mérite d'être étudié. Il est très délicat de donner une place à des parents qui présentent un risque pour l'équilibre des enfants. Ces parents qui dysfonctionnent gravement pourraient utiliser les positions que leur laisserait occuper l'institution pour continuer, selon le degré de leur pathologie, à détruire leurs enfants, à les phagocyter, ou au mieux à annihiler toute possibilité d'évolution et d'épanouissement. Un aspect central de notre mission est, en effet, de protéger dans certains cas les enfants de leurs parents en mettant les distances nécessaires, voire en isolant totalement les uns des autres. Ces cas restent de l'ordre de l'exception et ne permettent en aucun cas de généraliser ou de justifier des pratiques d'un autre âge.

Nous disposons d'un socle de réflexions, de recherches, de textes réglementaires et d'orientations, qui permettent d'engager des actions pour un nouveau positionnement des parents dans les dispositifs de protection de l'enfance. L'analyse des textes juridiques et des construits sociaux autour de la parentalité permet de comprendre pourquoi cette orientation de travail, malgré les déclarations volontaristes des acteurs, n'a produit que peu d'effets. Il nous faut donc opérer une révolution qui consiste à instaurer du débat là où prévaut la pensée unique du discours dominant de l'intervention sociale.

La déviance, hormis ses possibles aspects pathologiques, met en jeu les rapports entre les cultures différentes qui constituent notre société. La révolution a réussi à imposer l'idée de Nation autour de la figure du citoyen, au détriment des identités particulières, régionales, ethniques et culturelles. Le statut de citoyen s'acquiert en perdant ce qui distingue les

individus les uns des autres. L'insertion « à la française » repose sur la notion d'une république une et indivisible. Nos conceptions uniformisantes de la citoyenneté ont, en ce sens, été facteurs d'exclusion. C'est au nom de ces principes, fondateurs de notre unité nationale dans un contexte d'Etat centralisé, que notre système d'action sociale a catégorisé les populations et les situations de détresse ou de dépendance.

Aujourd'hui, une voie possible serait de (re)prendre conscience des particularités culturelles, des identités communautaires. Cette orientation trouve deux types de résistances qui ont leur source dans notre tradition républicaine. Toute affirmation identitaire réveille l'épouvantail du « communautarisme » dont les Etats Unis sont actuellement la figure de proue et semble mettre en péril l'unité nationale républicaine et laïque. Toute affirmation identitaire se heurte à la sacro-sainte idée d'égalité.

Dans ce débat, nous sentons que la frontière est étroite entre l'affirmation de l'individu et le repli sur l'individualisme. En arrière plan se profile la question de l'universalité des droits de l'Homme. L'idée de citoyenneté porte en elle cette alliance fondamentale entre l'expression de l'individu et les valeurs universelles qui transcendent toute existence. Ce qui protège l'individu de l'enfermement sur lui même, c'est qu'à chaque fois qu'il s'affirme comme producteur de sa vie, il le fait en référence à ce qui transcende son individualité.

Avec Bernard PERRET⁴¹ nous pouvons penser que : « *Pour certaines populations, la recherche de l'égalité justifie une discrimination positive. Par exemple, la disparition de tout lien social pour les SDF ou certains sortants de prison nécessite de réfléchir à des dispositifs intermédiaires permettant leur accès aux droits, et leur retour graduel à l'usage du service public de droit commun.* »⁴²

Dans cette perspective, l'institution sociale ne cherche plus à masquer le conflit originel qui la fonde mais utilise le rapport dialectique entre les cultures, les normes, les identités, pour favoriser l'émergence du Sujet, producteur de sa vie. Elle refuse le rôle qui lui est assigné d'agent de contrôle social et de normalisation pour être facteur de création d'un nouveau lien social appuyé sur la réhabilitation des parents en difficulté. En ce sens, l'action sociale est un conflit. Conflit éminemment positif parce qu'il réinterroge les valeurs et contribue à nourrir la quête de sens pour notre vie sociale.

Il nous faut donc inventer des lieux de débats, espaces de citoyenneté où les individus se réunissent pour devenir acteurs, producteurs de leur existence. Il nous faut créer les conditions qui permettront aux parents en difficulté de se rencontrer, de partager leurs difficultés, de les confronter. « *Il s'agit de créer des espaces de débats qui ne s'épuisent pas à vouloir réduire la distance entre les normes et les conduites dans une approche de conformité, mais qui, au contraire, tentent d'envisager une autonomie relative entre les normes et les conduites.* »⁴³

Il faut permettre aux parents de partager ce qui fait leur vie de tous les jours, non pas à partir de ce qui les stigmatise mais à partir de ce qu'ils vivent, de ce qu'ils réussissent, de ce qu'ils tentent, des attitudes qu'ils cherchent à découvrir, de ce qui les motive, bref de ce qui ne les disqualifie pas a priori. « *Il va falloir s'intéresser à la personne pour ce qu'elle est, au-delà de son symptôme dans le cadre d'un espace de débats.* »⁴⁴

⁴¹ B. PERRET est rapporteur général du conseil scientifique de l'évaluation.

⁴² « *Les services publics et les populations défavorisées* » La Documentation française -1993- P.113

⁴³ J.J. SCHALLER « *Le projet est un combat... Pour une mobilisation de tous les acteurs !* » Texte à paraître - septembre 1996.

⁴⁴ J.J. SCHALLER Ibid.

Une telle démarche repose sur la conviction que ce n'est pas en se substituant aux parents que nous apportons des solutions, que c'est en leur permettant de reprendre prise sur leur vie et leur destin que nous offrirons à leurs enfants les meilleures conditions pour leur épanouissement. « *Il s'agit de se risquer dans une volonté de recollectiviser un problème socialement individualisé.* »⁴⁵

LIBERER DES ESPACES AU PROFIT DES PARENTS

Nous devons libérer les espaces que peuvent occuper les parents !

Cette affirmation suppose que nos institutions se débarrassent de leur tentation hégémonique, totalisante, voire dans certains cas, totalitaire. Selon le principe que la nature a horreur du vide, nos systèmes d'éducation s'empressent d'occuper tous les espaces laissés vacants autour de l'enfant. Plus les intervenants sociaux occupent d'espace, plus les parents abandonnent leurs positions antérieures et se replient vers le noyau central de leur parentalité (« Mais je vous jure, Madame le juge, que j'aime mes enfants ! »), appauvrissant à l'extrême leur fonction et vidant de toute signification concrète le lien qui les unit à leur progéniture. Dans le mouvement inverse, l'établissement acquiert une position de plus en plus essentielle dans la vie de l'enfant sans pouvoir s'interroger sur ce que cela provoque pour lui et ses parents. Il est en effet très difficile de se poser cette question car ce qui est en cause, c'est la légitimité de l'institution dans un principe de substitution.

Je propose que les institutions cherchent à se définir non plus par le plein (les fonctions qu'elles assument auprès de l'enfant) mais par le vide, c'est-à-dire par les espaces qu'elles laissent ouverts afin de laisser une chance aux parents de conserver, voire de conquérir, les places qu'ils peuvent occuper dans leur fonction parentale. Dans cette démarche, le cadre institutionnel est un atout car il structure la prise en charge et permet ainsi de bien repérer ce qui est possible ou non. Souvent, la grande déstructuration des repères de vie quotidienne que connaissent les familles ne facilite pas la partition des espaces.

La question se pose alors de savoir qui serait en mesure de définir la répartition des espaces entre parents et institution. Cette fonction est actuellement dévolue aux décideurs : services sociaux, magistrats, responsables des services de protection de l'enfance. Je propose de compléter ce dispositif par des lieux et des temps de négociation où les parents, individuellement et collectivement, seraient en mesure de revendiquer les rôles qu'ils entendent assumer auprès de leurs enfants, de faire valoir leurs savoirs faire, de mettre en valeur leurs expertises spécifiques en matière d'éducation. Ces lieux de débat, de confrontation, peuvent s'instaurer au sein même des établissements. Je pense à cette expérience de recherche-action menée au centre éducatif d'Arcueil dans le Val-de-Marne⁴⁶. Tous les deux mois se réunissent des parents avec les professionnels volontaires pour aborder des thèmes choisis de concert. « *La méthode, simple dans son principe, produit des effets multiples. Du côté des parents, tenus pendant longtemps à l'écart les uns des autres, la parole échangée brise l'isolement et la culpabilité, ou « permet d'y voir plus clair et de relativiser son malheur », comme l'exprime une mère. Du côté de l'équipe éducative, la confrontation au groupe ébranle de fait la relation d'usage. « On se sent plus fragile, résume un éducateur, mais la force que nous perdons, les parents la récupèrent. A se retrouver sur un pied*

⁴⁵ J.J. SCHALLER Ibid.

⁴⁶ Etablissement de la fondation « La vie au grand air » -40, rue de Liancourt, 75014 Paris.

d'égalité, tous y gagnent en dignité. » Patrick SIBI, éducateur-chef à Arcueil⁴⁷ évoque, avec dans les yeux une lueur de plaisir, la formidable énergie qui irrigue l'institution entre chaque réunion. »⁴⁸

Une autre question concerne la définition des espaces. Là encore, provoquer un découpage précis et rationnel des territoires de compétence des uns et des autres revient à reproduire des modèles tout faits de comportements éducatifs qui ne prennent pas en compte la particularité des situations. Les zones de compétence qui entourent l'accompagnement d'un enfant sont floues, se chevauchent, entrent parfois en conflit les unes avec les autres. Nous devons entrer dans une vision complexe des choses pour éviter les simplifications. Nous devons quitter une perspective trop linéaire qui, enchaînant les besoins de l'enfant en s'inspirant par exemple des travaux de MASLOW (dont la pyramide a bonne presse dans nos milieux), définit des espaces trop isolés les uns des autres (aux parents d'apporter l'amour à leur enfant, à nous de nous occuper de sa promotion scolaire et professionnelle). Nous ne devons pas, dans nos actes professionnels, laisser dominer nos approches cartésiennes, pour donner place aux approches spécifiques des parents qui hiérarchisent autrement les tâches à accomplir avec et pour l'enfant. La notion d'espace est, à mes yeux, suffisamment vague pour qu'elle recouvre indistinctement des fonctions éducatives, des besoins de l'enfant auxquels il faut répondre, des fonctions, des rôles, mais aussi des lieux d'action, des espaces symboliques, etc.. Cette imprécision n'est donc pas un défaut de rigueur mais la volonté de ne pas clore le débat avant de l'avoir ouvert.

Ce qui fait sens dans cette démarche, ce n'est plus une conception préétablie de l'éducation des enfants qui remplirait tous les interstices de notre vie personnelle, familiale et sociale, c'est le débat entre des cultures différentes, des identités particulières et collectives. Je vois là l'opportunité de mettre un terme à ce mythe, parfois entretenu dans nos institutions, qu'il y aurait une bonne façon de faire en matière d'éducation.

INVENTER D'AUTRES MODES DE COMMUNICATION

Pour que cette répartition plus juste des espaces entre professionnels du social et parents d'enfants placés fonctionne, il faut créer les conditions d'un dialogue/débat possible. Je vois une condition essentielle : les registres de communication mis en oeuvre. Le poids des cultures dominantes impose habituellement aux familles d'entrer dans le langage utilisé par les travailleurs sociaux. Ce langage, marqué par une culture précise, est de plus encombré d'un jargon spécifique qui utilise des termes techniques, des sigles, des expressions liées à des mouvements de mode (« c'est incontournable ! », « quelque part ! », etc.). Dans ce registre, les familles sont perdues, elles sont obligées de s'exprimer dans un vocabulaire et sur la base de concepts qu'elles ne maîtrisent pas. Le langage qu'elles utilisent ne sert qu'à les stigmatiser davantage dans un registre verbal où elles sont largement distancées par l'éloquence des professionnels qui, finalement, « parlent » de leur vie bien mieux qu'elles ne pourraient le faire. Il ne suffit donc pas d'inviter les parents à nos actuelles synthèses qui utilisent les seuls

⁴⁷ N.D.R. Monsieur SIBI est, depuis cet article, devenu directeur de l'établissement.

⁴⁸ *Actualités Sociales Hebdomadaires* N°1794 du 17 juillet 1992. Voir la cassette vidéo produite par la fondation et le CRIV-CNRS « Et si nous les élevions ensemble ».

codes relationnels que maîtrisent les travailleurs sociaux et qui sont les codes relationnels des appareils de domination culturelle. Pour que fonctionne ce brassage culturel, il nous faut inventer d'autres espaces de rencontre, d'autres voies de communication, d'autres supports. Diverses pistes sont à explorer

Nous pouvons partir de ce qui fait le quotidien des gens, de la vie banale dont on ne parle pas dans les lieux officiels ou institués. Je pense ici à des discussions à bâtons rompus qui se nouent avec les parents lors des réunions de familles dans la maison d'enfants quand ils attendent autour d'un café l'heure du rendez-vous avec l'éducateur de leur enfant. On aborde le prochain déménagement, le choix de la couleur du papier peint de la chambre du bébé à naître, leur difficulté et la nôtre à gérer les programmes de télévision avec des enfants. Bref, il est question de ce que nous évoquerions dans nos conversations les plus banales et qui permet une rencontre sur des points communs, sur ce que nous vivons les uns et les autres, sans distinction. Ces aspects de la vie des gens ne mettent pas d'abord l'accent sur les problèmes mais sur les joies, les soucis, les projets. Ils permettent une rencontre à un autre niveau et cela change déjà beaucoup de choses.

Nous pouvons aussi partir d'autres aspects de la vie : l'émotion, l'expression, l'art. Il n'est pas ici question des canons esthétiques dominants. Je pense à ce choc qu'avait représenté pour moi cette comédie musicale montée par les jeunes d'un I.M.E. voisin ou à ce spectacle de théâtre réalisé par des handicapés mentaux⁴⁹. La rencontre se joue ici sur l'émotion partagée, le beau, la musique, l'expression, bien au-delà des barrières créées par le handicap. Le handicapé mental, sur une scène et dans un rôle, communique sur un autre registre fait d'émotions, de sentiments, de postures corporelles, de mots qui ne sont pas les siens mais ceux de l'auteur, d'une composition de personnage qui n'est pas lui mais ce qu'en a voulu le metteur en scène. Le public est invité, non pas à une démarche intellectuelle, mais à partager une impression, à vibrer avec l'acteur, à épouser un instant les sensations évoquées. Nous assistons alors à une rencontre entre humains qui vivent les mêmes troubles, les mêmes émois, les mêmes perceptions. Le spectateur découvre ainsi, au-delà des apparences, que le mouvement de la vie est le même, qu'il y a bien quelque chose d'universel en l'homme qui permet une vraie rencontre.

Je pense aussi à cette réalisation sur la ZUP de La Madeleine à Evreux intitulée « Comptines de nos quartiers ». Un couple, elle animatrice linguistique, lui réalisateur de cinéma d'animation, s'est lancé dans une aventure un peu folle : faire s'exprimer et se rencontrer des gens d'un quartier issus de milieux sociaux, de pays, de cultures différentes. Le support de cette animation devait donc être transversal aux différences qui séparent toutes ces communautés dans cette banlieue en difficulté. Les animateurs ont recueilli auprès de parents de toutes ethnies les comptines qu'ils chantent à leurs enfants pour les endormir, les enfants les ont mises en scène par des réalisations plastiques qui donnèrent lieu à une exposition : « *Dans un quartier où les multiples langues parlées rendent parfois difficile l'échange verbal, il nous fallait trouver un moyen d'expression universellement pratiqué pour valoriser les cultures qui font LA culture, celle des gens qui construisent notre pays et le leur.* »⁵⁰ Il était saisissant de constater, lors de l'exposition finale, à quel point la qualité des réalisations valorisait ces petites chansons, que nous jugeons souvent insignifiantes, et, à travers elles, la richesse des cultures qui font les racines de ces familles. L'intérêt de la démarche est d'être constamment restée ouverte, grâce au support des associations partenaires de l'opération, à

⁴⁹ « All the world » réalisé par la compagnie de l'Oiseau-Mouche - CAT dont l'activité économique est le théâtre.

⁵⁰ Extrait du tract de présentation de l'exposition « Comptines de nos quartiers » Evreux - Printemps 1997

toutes les cultures. C'est ainsi qu'une réalisation reposait sur une chanson d'Elvis PRESLEY que ce père, français, chante à son enfant pour l'endormir ou l'apaiser.

Nous devinons ce qu'une telle démarche supposera pour nos vieilles institutions, engoncées dans le confort des outils de communication qu'elles maîtrisent et qui les rassurent...

QUITTER LES MURS DE NOS INSTITUTIONS

Créer des lieux de débat, entrer dans la dynamique d'une « lutte des places » en considérant autrement la répartition des espaces entre famille et institution, changer les supports de communication, c'est là un chantier dont l'ampleur dépasse largement les possibilités et les ressources de nos simples établissements. Il n'est pas envisageable qu'un établissement se lance seul dans une telle aventure. Il n'en aurait pas les moyens mais surtout, cela n'aurait pas de sens.

C'est là une idée majeure de notre démarche. Pour quitter les rives de notre suffisance et de notre hégémonie, il nous faut quitter les murs de nos institutions. C'est un véritable déménagement ! Il s'agit de quitter le confort de nos installations pour aller « habiter » chez les autres. Chez les familles d'abord et nous avons esquissé quelques pistes possibles. Chez nos partenaires ensuite. Il nous faut trouver les relais, moins marqués que nos gros établissements, moins connotés, plus souples et capables de s'adapter. C'est dans les quartiers, avec les personnes, les associations, les organismes publics ou privés qui côtoient chaque jour les familles en difficulté que nous devons travailler.

Cette idée comporte un principe tout à fait fondamental à mes yeux : seul nous sommes impuissants. Et cette impuissance est garante de notre efficacité. C'est parce que nous manifestons, en actes, que nous ne pouvons pas tout faire, tout assurer, tout comprendre, que notre action aura réellement une fonction de réhabilitation des familles avec lesquelles nous travaillons.

Il faut en finir avec l'illusion que l'établissement est un lieu protecteur. Nous avons coutume de définir les établissements sociaux et médico-sociaux comme des structures « fermées » par opposition aux services qui interviennent en milieu « ouvert ». Cette classification est dangereuse et nous avons à opérer une révolution des mentalités. L'établissement est un carrefour, situé à la croisée d'intérêts divergents, à l'intersection de trajectoires individuelles et collectives (tant des usagers que des professionnels), au croisement de projets de vie, de projets d'action, de projets de société. L'espace symbolique de l'institution doit s'élargir, il va déjà bien au-delà des murs d'enceinte, prenons plus précisément conscience de cette réalité.

Ce qui fait repère dans un établissement qui prétend générer le mouvement en rupture avec une logique d'ordre, ce ne sont ni la qualité indispensable à toute organisation digne de ce nom, ni la maîtrise technique qui caractérise nombre de nos institutions, ni les résultats obtenus que de nouvelles pratiques d'évaluation cherchent à quantifier. Ce qui fait repère c'est la capacité à mettre en débat les idées toutes faites, à critiquer les finalités de l'action entreprise, à déconstruire les modèles d'action, à assouplir les cadres de l'intervention. Le champ d'action s'organise alors autour de quelques lieux de débat : temps de confrontation pluridisciplinaire entre les professionnels ; temps de confrontation avec les parents ; temps de confrontation avec les enfants ; temps de confrontation avec les organismes de contrôle et les bailleurs de fonds ; etc.

CONCLUSION

Cette réflexion s'inscrit dans un contexte bien particulier de notre fin de millénaire. Jamais les comportements n'ont été autant libérés des cadres imposés par les systèmes sociaux, renvoyés qu'ils sont aux itinéraires individuels. Dans le même temps, nous pouvons penser qu'ils n'ont jamais été aussi marqués par un contrôle idéologique fort, modélisé par les appareils de domination culturelle.

La famille est un construit social. Elle répond à des exigences de contrôle et de stabilité, d'ordre social. L'éclatement des pratiques ouvre de nouveaux horizons aux rapports intra-familiaux et donc aux rapports sociaux. Cependant, les milieux défavorisés, marginalisés, désaffiliés, font les frais de l'opération. Ils adhèrent à un modèle en train de s'effondrer qui s'offre à eux comme le seul moyen de préserver une identité. Identité qu'ils ne peuvent trouver dans les relations sociales et dans le rapport au travail.

La conception que nous pouvons avoir de la fonction parentale se trouve relativisée par la confrontation des cultures, rendue aisée dans le cadre des réseaux mondiaux d'information et de communication. La parentalité ne peut plus être aujourd'hui pensée dans la continuité des modèles élaborés par notre occident chrétien depuis le XVIème siècle. Elle se trouve interrogée en profondeur par des mutations significatives de notre rapport au temps, à l'éducation, à l'autorité, etc..

Dans ce contexte, la problématique des parents d'enfants placés est tout à fait particulière et symptomatique. Leur statut, inavouable, leur interdit l'accès à tout statut. Ils sont remis en cause sur l'essentiel de ce qui fonde leur identité, ils sont atomisés par l'infamie qui les frappe. Ils sont écartelés entre leur volonté de se distinguer de leurs réseaux objectifs d'appartenance (quartier, familles à problèmes, quart-monde, etc.) et l'adhésion à un modèle culturel (les classes moyennes) qui n'est pas le leur. Ils sont encadrés par le dispositif de protection de l'enfance.

Si nous convenons que les politiques sociales sont le reflet de l'image que la société se construit autour d'un problème, les traitements mis en oeuvre se trouvent donc fortement marqués par les présupposés qui fondent le cadre référentiel de l'action. Cependant, nous constatons que les orientations de l'action sociale visent à favoriser un nouveau positionnement des usagers dans les dispositifs (conseils d'établissements, droits de l'enfant, droits des familles, etc.). C'est en terme de débat contradictoire que se pose actuellement le problème de l'articulation entre droits et devoirs. Les uns mettent l'accent sur la responsabilité personnelle, plaidant pour un désengagement de l'Etat, les autres sur les mécanismes collectifs, appelant au devoir de solidarité.

Les politiques sociales désignent tout à la fois un public (réduit à des « cas » individuels à traiter) et des acteurs pour intervenir. Les travailleurs sociaux sont pris dans un effet de ciseaux : d'une part une crise d'identité liée aux pertes de repères de notre vie sociale, d'autre part une attente sociale forte face aux phénomènes de précarité. Ils n'ont plus, dans ce contexte, les moyens d'accéder à une analyse plus globale des problèmes qui permettrait une remise en cause des pratiques. D'autre part, les travailleurs sociaux sont pris dans un effet de système. D'un côté un dispositif d'intervention sociale qui fonctionne sur lui-même (préoccupé par ses propres dysfonctionnements il exclut les publics visés), d'un autre les bénéficiaires qui se trouvent enfermés dans leur propre système. Pour sortir de ce clivage, de

cette position psychotique, le travailleur social doit, pour lui-même et pour l'utilisateur, faire appel au Sujet (au sens d'A. TOURAINE).

Il nous faut faire les frais d'une autre approche des phénomènes de déviance en les reliant aux rapports sociaux qui sont en jeu. C'est à ce prix que nous parviendrons à nous distancer du principe de substitution qui prévaut actuellement quand un enfant est « retiré » à ses parents pour être confié à une institution. Nous sommes au coeur du conflit fondateur des institutions sociales qui touche au rapport à la norme.

Ce sont les lieux de débats que nous saurons initier qui permettront de sortir de ce dilemme norme/déviance. Ils nous permettront de libérer les espaces qu'il revient aux parents d'occuper dans l'éducation des enfants. Non pas dans le but que ces parents deviennent conformes aux attentes de rôle que la société fait peser sur eux mais dans la conviction que c'est du débat que naîtra une autonomie des acteurs à l'égard des normes.

Pour cela, nous sommes mis au défi d'inventer d'autres modes de relation qui favoriseront la rencontre. Rencontre fondée sur nos vies quotidiennes qui font la vie, sur nos cultures qui font la culture, etc.. Rencontre fondée sur ce qu'il y a d'universel en tout homme (les désirs, les émotions, les sentiments, etc.) et non sur les symptômes, les stigmates. Rencontre fondée sur ce qui nous unit plutôt que sur ce qui nous distingue.

Un tel projet nous amène à réinterroger l'ensemble de nos dispositifs institutionnels, c'est à une véritable migration que nous sommes invités, hors des murs et des confort de nos établissements.

L'enjeu d'une telle ambition institutionnelle se situe au niveau du projet d'établissement et/ou du projet associatif.

Nous pouvons ici faire référence à l'éclairante typologie que propose Jean AFCHAIN⁵¹. S'inspirant du modèle d'analyse de la société d'Alain TOURAINE, il situe trois niveaux de système d'organisation qui définissent trois types d'associations du secteur social et médico-social, ou plutôt trois façons pour elles de se situer dans leur action.

L'association gestionnaire se place au niveau du système organisationnel, elle est simple courroie de transmission des politiques sociales, lieu de mise en oeuvre non-critique dont l'identité est faible et le fonctionnement plutôt calqué sur le modèle de l'administration à laquelle elle est largement inféodée.

L'association entrepreneuriale se situe au niveau du système institutionnel et politique. Elle cherche à agir sur les normes et à influencer sur l'élaboration du cadre réglementaire. Association moderniste, elle a un projet stratégique, manie habilement le « management » sans pour autant se montrer critique sur les finalités de l'action sociale.

L'association d'action sociale intervient au niveau du système des valeurs et des orientations, le système d'action historique d'A. TOURAINE. Son action, au-delà des aspects organisationnels et des orientations institutionnelles et politiques qu'elle a déjà intégrés, porte également sur les finalités, sur les enjeux centraux de la société. « *Le débat sur le modèle culturel et les formes de dominations existantes amène l'association d'action sociale à penser les rapports sociaux comme un moteur dans la production de la société par elle-même. Elle ne réduit pas les rapports entre salariés et employeurs, administrateurs et membres, etc., à des problèmes de communication. Elle comprend, au contraire, les différences d'intérêts ou*

⁵¹ J. AFCHAIN « *Les associations d'action sociale, outils d'analyse et d'intervention* » DUNOD, Paris 1997.

d'objectifs comme relevant d'un travail de clarification des positions d'acteurs différents dans des enjeux sociaux. »⁵²

J'espère, au terme de cette démonstration, avoir atteint mon objectif. Il ne s'agit pas de la recherche d'un directeur qui souhaite trouver des moyens pour faire plus et mieux avec les usagers de son établissement. Il s'agit d'une démarche qui, partant des droits de l'enfant et du droit des usagers, aboutit à une remise en cause radicale des cadres de l'action de son institution. Ce travail de déconstruction s'est appuyé sur l'analyse de la place et du rôle supposé de la famille dans notre société, des textes réglementaires, des phénomènes de catégorisation qui interviennent entre usagers et professionnels de l'action sociale. Il ouvre maintenant des pistes de travail nouvelles, largement influencées par la sociologie de l'action. Il invite à inventer des moyens concrets qui permettent à chacun d'être le producteur de sa vie, de renforcer la capacité d'action de la société sur elle-même.

Le piège, à ce point de la démarche, serait de chercher des moyens, pire de donner des solutions. C'est par le débat que viendront les changements. Pas de programmes préétablis, pas de stratégies trop réfléchies, ouvrons des espaces symboliques qui font sens, qui signifient nos intentions, qui mènent au bouleversement des mentalités, qui inventent un nouveau lien social. Mais surtout, ne pensons pas que nous pourrions faire cela seuls !

« C'est à partir de la souffrance de l'individu déchiré et de la relation entre Sujets que le désir d'être Sujet peut se transformer en capacité d'être acteur social. »
A.TOURAINE⁵³

⁵² Ibid.P.91

⁵³ A. TOURAINE (1997) « *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents* » - Fayard - 1997

BIBLIOGRAPHIE

- « *Actualités Sociales Hebdomadaires* » « Profession : Travailleur Social » Supplément au N° 2000 - Décembre 1996 -
- Philippe ARIES - 1960 - « *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime* » - Le Seuil - Paris-
- Jean BIARNES - 1993 - « Sorcier, héros ou migrant » in « *L'immigration entre loi et vie quotidienne* » Jacques BAROU & Huu Khoa LE (sous la direction de) - L'Harmattan - Paris -
- Maurice CAPUL & Michel LEMAY - 1996 -« *De l'éducation spécialisée* » -L'éducation au quotidien/Erés - Cahors -
- Robert CASTEL - 1996 - « *Les métamorphoses de la question sociale* » - Fayard/l'espace social - Paris -
- Nicole CHOPELIN - 1994- « *Hommes et femmes, l'identité relationnelle de l'être humain* » - Profac - Lyon -
- Conseil Supérieur du Travail Social « *L'image des travailleurs sociaux* » - Décembre 1995 -
- Conseil Supérieur du Travail Social « *Travail social et éducatif en internat* » - Octobre 1995 -
- Bernard DELANGLADE - 1997 - « Les institutions sociales concrétisent les droits-créances du citoyen » in « *Union Sociales* » (UNIOPSS) - N°,103 - Avril 1997 - Paris -
- Didier DEMAZIERE - 1996 - « Des chômeurs sans représentation collective : une fatalité ? » in « *Esprit* » - N° 11 - Novembre 1996 - Paris -
- Louis DENIS « Le regard des travailleurs sociaux » in « *Journal du droit des jeunes* » - N°163 - Mars 1997 -
- Pierre ERNY - 1988 - « *Les premiers pas dans la vie de l'enfant d'Afrique noire* » - L'Harmattan - Paris -
- Didier LAPEYRONNIE - 1996 - « Cesser d'exclure au nom de l'universel » in « *Projet* » - N° 247 « *Tisser le social* » - Automne 1996 -
- Didier LE GALL & Claude MARTIN (sous la direction de) - 1997 - « *Familles et politiques sociales : dix questions sur le lien familial contemporain* » - L'Harmattan/Logiques sociales - Paris -

- Michel LEMAY - 1992 - « Rôle et spécificités de l'éducateur » in « *Lien Social* » - N°189 - Novembre 1992 - Toulouse -
- Yann LE PENNEC « Education spécialisée : de la domination à l'autonomie » in « *Journal du droit des jeunes* » - N°164 - Avril 1997 -
- Claude LEVI-STRAUSS - 1958 & 1973 - « *Anthropologie structurale* » - Tomes 1 et 2 - Plon
- Pierre MULLER - 1994 - « *Les politiques publiques* » - Que-sais-je ? PUF - Paris -
- Pierre ROSANVALLON - 1995 - « *La nouvelle question sociale* » - Le Seuil - Paris -
- Irène THERY - 1996 - « Le démariage, épice de mutations familiales » in « *Projet* » - N° 247 « *Tisser le social* » - Automne 1996 -
- Alain TOURAINE - 1984 - « *Le retour de l'acteur* » - Fayard - Paris -
- Alain TOURAINE - 1997 - « *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents* » - Fayard - Paris -